

VNF

Projet Bray-Nogent

Réunion publique d'information et d'échanges

Nogent-sur-Seine
2 décembre 2019

Compte-rendu

La réunion a débuté à 19h00 et a duré 1 heures et 30 minutes. Elle a été animée par Marie-Pierre Bory.

Nombre de participants : 86 personnes

En tribune

- Dominique RITZ, directeur territorial du Bassin de la Seine, VNF
- Jean AUTERNAUD, responsable de la mission Bray-Nogent, VNF
-

Garante de la concertation

- Isabelle JARRY

Modération

- Marie-Pierre BORY, C&S Conseils

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation du projet et de ses caractéristiques
3. Echanges avec le public
4. Clôture de la réunion

1. Ouverture de la réunion

Marie-Pierre BORY, modératrice de la réunion, présente les intervenants, l'objet et le déroulement de la réunion.

Isabelle JARRY, garante de la concertation, remercie les participants de leur présence. Elle note l'intérêt porté à ce projet et à sa réalisation. Elle indique qu'elle suit le projet de mise à grand gabarit de la Seine depuis 2012 et que la dernière réunion d'information des élus sur ce territoire a eu lieu en 2016. Elle précise que les résultats d'études menées par VNF dans la perspective de l'enquête publique vont être présentés ce soir.

Elle présente le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP). Elle rappelle que la CNDP a été saisie en 2011, que cela a été suivi d'un débat public puis d'une concertation dont elle est la garante depuis 2014. Elle souligne sa neutralité sur le projet et son indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage ; elle veille à la fois à l'information du public, à la transparence des informations transmises par le maître d'ouvrage et à l'argumentation chez les intervenants. Elle précise qu'un bilan de la concertation publique sera bientôt réalisé et qu'il sera joint au dossier soumis à l'enquête publique.

2. Présentation du projet et de ses caractéristiques

Dominique RITZ, VNF, se présente ainsi que les membres de l'équipe VNF travaillant à la réalisation de ce projet. Il remercie le maire de Nogent-sur-Seine pour son accueil ainsi que le public de sa présence et expose l'objet de la réunion. Il présente VNF et rappelle les objectifs du projet.

Jean AUTERNAUD, VNF, présente les caractéristiques du projet, de son tracé, des aménagements prévus sur son linéaire et des principaux impacts de ces aménagements.

Dominique RITZ, VNF, revient enfin sur les coûts et financements du projet et indique les principaux éléments du calendrier passé et à venir.

Voir les présentations en annexe

3. Échanges avec le public

Jean-Claude JEGOUDEZ, maire de Grisy-sur-Seine, souligne que le territoire est concerné par ce projet de mise à grand gabarit de la Seine, à l'étude depuis de nombreuses années et souhaite disposer de précisions concernant les restrictions qui doivent être apportées et les informations devant être fournies aux personnes souhaitant acquérir les terrains qui seront impactés par le projet.

- ➔ **Dominique RITZ, VNF,** indique que les données précises seront inscrites dans la déclaration d'utilité publique permettant de définir le faisceau dans lequel le projet va se réaliser et les terrains susceptibles d'être impactés. Il souligne que les études permettent aujourd'hui de donner une réponse précise sur la consommation de terrain qui sera effectuée par la mise à grand gabarit de la Seine. Les propriétaires impactés et identifiés seront rencontrés par VNF ;
- ➔ **Jean AUTERNAUD, VNF,** explique que les habitants, les élus et les notaires peuvent prendre contact avec VNF afin d'être informés précisément de l'impact prévu sur leurs terrains en fonction des parcelles concernées.

Xavier LAMOTTE, maire de Fontaine-Fourches, estime que le remblaiement du canal de Beaulieu n'est pas nécessaire et qu'il serait préférable de ne pas y toucher. Il indique espérer que ce projet se réalise mais s'inquiète pour son financement ; il fait part de sa crainte face aux

échéances politiques qui vont avoir lieu avant le démarrage du projet et qui pourraient repousser de nouveau le calendrier du projet, voire le remettre en cause.

- **Dominique RITZ, VNF**, précise que le remblaiement partiel du canal de Beaulieu est à ce stade une proposition de VNF : la décision de son aménagement sera prise en concertation avec les collectivités concernées, pour que les solutions soient partagées avec tous.

Il souligne que le projet de Bray-Nogent est inscrit dans la loi d'orientation des mobilités (loi LOM), définissant notamment la politique d'investissements prioritaires de l'Etat sur les dix prochaines années et l'engageant sur la réalisation du projet. Il précise cependant que la mobilisation des financements de l'Etat est prévue en 2028 par la loi. Il ajoute que la France a fait la demande d'inscrire ce projet dans le réseau transeuropéen de transport afin de bénéficier de financements de l'Union européenne à hauteur de 40% des montants HT.

Jean-Claude JEGOUDEZ, maire de Grisy-sur-Seine, s'inquiète de la préservation du cadre de vie des communes et craint que des villages ne disparaissent suite à ce projet. Il indique qu'une garantie lui a été donnée lors d'une réunion, sur le fait que la qualité de l'aménagement de la plage de Grisy-sur-Seine soit maintenue. Il s'interroge sur la qualité de l'environnement qui sera laissée lorsque ce projet sera réalisé. Il indique que les chemins de halage, rendus impraticables par l'érosion du fleuve, ne semblent pas être pris en compte par VNF, tout comme la question de la voix verte allant jusqu'au Havre.

- **Isabelle JARRY, garante de la concertation**, indique qu'une telle garantie ne peut pas être donnée par un garant de la concertation car celui-ci n'a pas à s'exprimer sur le projet dont il est le garant. Elle signale qu'il serait intéressant de retrouver le compte-rendu de cette réunion afin de savoir si VNF a pris un tel engagement.
- **Jean AUTERNAUD, VNF**, précise qu'en cas d'impact sur la plage, alors elle sera reconstruite à l'identique, de manière concertée avec la commune de Grisy-sur-Seine. Il souligne également que l'ensemble des cheminements le long de la Seine qui pourraient être interrompus par la mise à grand gabarit seront reconstitués à l'identique.

Gérard ANCELIN, Vice-Président du Conseil départemental de l'Aube, signale qu'une solution simple et à faible coût concernant le canal de Beaulieu, serait de le laisser en état et de laisser la nature reprendre ses droits. Il prend exemple du casier SEDA de la Soline qui est aujourd'hui un espace remarquable pour la biodiversité et qui a été laissé en état sans intervention humaine. Il ajoute que le Conseil départemental de l'Aube porte [un projet de voie verte « vélovoie »](#) et travaillera de concert avec VNF pour que la mise à grand gabarit et la vélovoie soient compatibles. Il souligne que les régions Grand Est et Île-de-France, ainsi que les départements de l'Aube et de Seine-et-Marne mettront tout en place afin que le calendrier proposé par VNF soit respecté. Il estime que le projet de mise à grand gabarit de la Seine constitue une opportunité à ne pas rater pour le territoire.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, indique que le projet porté par VNF sur le canal de Beaulieu est assez identique à ce qui est proposé dans cette proposition du Conseil Départemental et que l'objectif à travers les aménagements envisagés est de faciliter la recolonisation du canal de Beaulieu par des milieux naturels humides et riches biodiversité. Il souligne que les solutions d'aménagements seront soumises à discussion avec les deux départements de Seine-et-Marne et de l'Aube, ainsi qu'avec les collectivités concernées, afin d'optimiser les solutions.

Michel GROSJEAN, trésorier de l'Association Nature du Nogentais, souhaite obtenir des précisions sur les mesures compensatoires évoquées par VNF, notamment sur les boisements. Il demande comment celles-ci se traduiront dans la réalité et si un contrôle du respect de ces mesures compensatoires sera mis en place afin d'assurer qu'elles compensent réellement les impacts sur la biodiversité liés à la mise à grand gabarit.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, précise que sur les 57 hectares de boisement impactés, 7,5 hectares concernent des peupleraies et que les boisements alluviaux anciens et patrimoniaux ont été majoritairement évités. Il indique que l'une des principales mesures compensatoires est la création d'îlots de sénescence (un espace forestier sur lequel l'homme n'intervient pas et laissant place à une évolution spontanée de la nature) afin que des boisements alluviaux deviennent des sanctuaires de la biodiversité et que ces écosystèmes soient préservés.

Les mesures compensatoires seront soumises à l'évaluation de [l'Autorité environnementale](#) lors du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. La Réserve naturelle nationale de la Bassée sera associée à la réflexion. Le suivi des mesures compensatoires sera assuré par des organismes d'expertise dans le domaine de la protection de l'environnement et présente des obligations de résultats.

Hugues FADIN, maire de Nogent-sur-Seine, entend les inquiétudes partagées par le public concernant la préservation des villages traversés, l'environnement ou encore l'écologie. Il estime que VNF a conscience de la nécessité de conserver et préserver ces espaces et souhaite que le projet aboutisse le plus rapidement possible. Il témoigne de l'importance de ce projet vis-à-vis de la mobilisation de l'argent public et des investissements réalisés pour le port de l'Aube, car il permettrait aux bateaux de remonter jusque Nogent-sur-Seine et ainsi optimiserait les coûts de transport et réduirait les rejets en CO₂.

Un habitant de Beaulieu, demande comment se fera le franchissement du canal de Beaulieu ainsi que celui de la voie ferrée.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, présente un photomontage du futur pont de Beaulieu. Il indique que le franchissement du canal sera rétabli ainsi que l'accès à Beaulieu. Il évoque des contacts positifs avec SNCF Réseau concernant le franchissement de la voie ferrée.

Marie-Pierre BORY, modératrice de la réunion, demande des précisions sur la porte de garde de Beaulieu.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, explique que la porte de garde permet de fermer le canal à grand gabarit lors des travaux de maintenance et d'entretien : la porte se ferme lorsque la navigation est interrompue. L'ouvrage permet également de limiter la hauteur des endiguements du canal à grand gabarit et ainsi de mieux insérer le canal dans le paysage.

Un habitant de Beaulieu souhaite savoir si la fermeture de la porte de garde de Beaulieu aura des impacts sur la Seine. Il souhaite savoir si des estimations et mesures ont été réalisées notamment en cas d'inondation.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, précise que l'impact du projet en cas de crue, d'étiage et autres phénomènes de la Seine a fait l'objet de simulations. Il précise qu'aucun débit ne transite par le canal à grand gabarit du fait de la présence de l'écluse de Courceroy (au milieu du canal) qui empêche tout débit. De l'eau circulera seulement dans le canal lorsque l'écluse sera ouverte pour permettre le passage des bateaux, ce qui reste négligeable. Il souligne que les écoulements ne seront pas modifiés et que le projet sera compatible avec le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Seine-Aval.

Un habitant de Nogent-sur-Seine indique qu'un pont tournant est présent à proximité de la future porte de garde de Beaulieu et souhaite savoir s'il sera restauré.

Gérard ANCELIN, Vice-Président du Conseil départemental de l'Aube, indique que de nombreux aménagements sur le linéaire du projet témoignent du savoir-faire hydraulique du passé,

qu'il s'agit d'éléments patrimoniaux majeurs qui pourraient être conservés pour développer le tourisme industriel.

Il indique que la navigation est possible à Nogent-sur-Seine grâce au niveau d'eau produit par le barrage de Beaulieu et souhaite connaître la date de démarrage des travaux sur ce barrage et souligne que la navigation est impossible sans ce barrage.

- **Dominique RITZ, VNF**, indique que, dans la mesure du possible, le patrimoine fluvial sera conservé. Il prend exemple sur la reconstruction du barrage de Vives-Eaux à Melun dont les vestiges ont été conservés afin de matérialiser sa position et son histoire. Il précise que VNF souhaite conserver ce patrimoine dont il a la gestion chaque fois que c'est possible.
- **Nathalie MACE, VNF**, indique que le projet de travaux sur le barrage de Beaulieu est conçu en parallèle du projet de Bray-Nogent ; le projet est actuellement en phase d'étude, avec un objectif de début des travaux en 2022. Elle précise que le barrage sera réalisé avant les travaux de mise à grand gabarit et que les fonctionnalités du barrage seront rétablies en mécanisant le barrage.

Christian NAMONT, 1^{er} adjoint à la mairie de Le Mériot, estime que l'avenir de l'actuelle écluse à Beaulieu sur laquelle se trouve un pont permettant l'accès à Beaulieu n'a pas été évoqué et que le canal de Beaulieu devra être alimenté en eau afin de ne pas être à sec.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, indique que l'écluse de Beaulieu sera maintenue afin de garantir l'accès à l'atelier VNF de Beaulieu. Des solutions sont en cours d'étude afin de sécuriser l'accès au hameau de Beaulieu. Ces solutions seront présentées avant l'enquête publique.
- **Nathalie MACE, VNF**, précise que, s'agissant du devenir du canal actuel, l'action de remblaiement signifie qu'il y a une diminution de la hauteur du fond du canal mais pas de comblement total, et que des scénarios d'aménagement sont à imaginer de manière concertée.

Michel GROSJEAN, trésorier de l'Association Nature du Nogentais, demande ce que deviendront les remblais non utilisés.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, indique que le projet de mise à grand gabarit occasionnera un surplus d'un million de m³ de remblai ; une partie non négligeable de ce surplus pourra être revalorisée dans la filière classique de matériaux. Le reste sera géré dans des sites de mise en stockage existants et agréés dans le cadre de la réglementation.
- **Dominique RITZ, VNF**, souligne qu'il n'y aura pas de remblais en déshérence et que l'ambition de VNF est de les valoriser. Il indique que le Grand Paris Express va générer un besoin important de matériaux de construction et que, dans le cadre de la filière des travaux publics, les matériaux qui seront extraits pour ce projet sont intéressants.

Isabelle JARRY, garante de la concertation, demande des précisions concernant la circulation qui s'effectuera durant la durée des travaux au niveau du Port Montain du fait de la suppression de la pile centrale du pont.

- **Jean AUTERNAUD, VNF**, indique que l'ouvrage sera reconstruit afin de supprimer la pile centrale. La route sera interrompue durant une période d'environ 8 mois. Les services du département et les élus ont été rencontrés afin de discuter de la phase travaux. Il souligne que les véhicules légers pourront être rabattus sur le pont de Villiers-sur-Seine tandis que les véhicules lourds seront déviés par les points de Nogent-sur-Seine ou de Bray-sur-Seine. Des mesures seront mises en place afin que la coupure soit la plus indolore possible. Les services de secours ont été associés à cette démarche afin qu'il n'y ait aucun impact sur leur capacité d'intervention.



4. Clôture de la réunion

Isabelle JARRY, garante de la concertation, rappelle qu'une nouvelle réunion d'information aura lieu à Bray-sur-Seine le 10 décembre durant laquelle de nouvelles questions et précisions pourront être abordées avec le maître d'ouvrage. Elle indique que le site internet (www.projetbraynogent.fr) permet également le dépôt d'avis et de questions.

Dominique RITZ, VNF, remercie le public de sa présence et de ses apports au projet. Il rappelle la possibilité de s'exprimer sur le projet lors de la réunion à Bray-sur-Seine et sur le site et donne rendez-vous aux habitants en septembre 2020 lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, qui marquera le début de ce projet permettant de réelles perspectives de développement sur la voie d'eau.